



D.2024.10.16.5.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2024

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.2 – SYSTEMES - VIDEO RAME – Marché M 2021 0013 Mise en œuvre d'un système de vidéo protection embarquée du métro – Approbation du protocole d'accord transactionnel à conclure avec la société SPIE CityNetworks

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Dans le cadre du déploiement d'une solution vidéo embarquée dans toutes les rames de métro VAL, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, a conclu avec la société SPIE CityNetworks le marché M 2021 0013 pour la mise en œuvre d'un système de vidéo protection embarquée du métro.

Le marché a été notifié le 9 novembre 2021 pour un montant global forfaitaire de 3 490 012,47 €HT comprenant trois tranches :

- Tranche ferme – études et proof of concept solution vidéo embarquée rames VAL
Montant : 1 285 666,58 €HT
- Tranche optionnelle 1 – déploiement série 113 rames VAL
Montant : 1 866 839,67 €HT
- Tranche optionnelle 2 – déploiement VAL 208 NG3
Montant : 337 506,22 €HT

Le marché a été conclu pour une durée 5 ans à compter de la date de notification du marché.

Des difficultés sont survenues en cours de réalisation qui ont conduit les cocontractants à entamer des discussions sur les conditions d'exécution techniques et financières de ce marché, et à la décision prise par Tisséo Collectivités de ne pas poursuivre le déploiement de la solution sur les rames, objet des tranches optionnelles.

Par courrier en date du 16 juin 2023, SPIE CityNetworks transmettait un premier mémoire en réclamation pour un montant de 331 687,70 €HT.

Par courrier en date du 4 décembre 2023, Tisséo Collectivités notifiait à SPIE CityNetworks sa décision ne pas affermir les tranches optionnelles.

SPIE CityNetworks transmettait le 5 février 2024 à Tisséo Collectivités un mémoire complémentaire portant le montant de sa réclamation à 692 595,56 €HT en faisant connaître son intention de poursuivre le contentieux au fond devant le Tribunal Administratif s'il n'obtenait pas une décision de Tisséo Collectivités.

Après avoir pris l'exacte mesure de leurs désaccords, et en pleine connaissance de leurs droits respectifs, les Parties ont décidé de se rapprocher, de se consentir des concessions réciproques et de mettre fin à leur litige sur la base de l'accord ci-après exposé :

Les concessions réciproques des cocontractants sont les suivantes :

- Sur le montant de pénalités considéré par Tisséo Collectivités de 128 566,66€ après application du plafonnement prévu au contrat :
 - concession de **35 941,10 €** pour Tisséo Collectivités.
Le plafonnement prévu au marché est appliqué sur une assiette moindre à savoir le montant de la tranche ferme auquel sont déduits les postes TF8 et TF10 correspondant aux fournitures non commandées à savoir 359 411,00 €HT, portant le montant de la tranche ferme à 926 255,58 €HT. L'application du plafonnement de 10% à ce montant, porte le montant des pénalités à 92 625,56 €.
- Sur le montant de la réclamation considéré par SPIE CityNetworks de 692 595,56 €HT :
 - concession de **191 227,29 €HT** pour Tisséo Collectivités
 - concession de **501 368,27€HT** pour SPIE CityNetworks

- Sur le montant de la réfaction de la tranche ferme (poste AVR et postes TF 8 et TF12 au titre des fournitures non commandées) :

- accord des parties sur un montant de réfaction de **374 414,36 €HT**.

Les Parties conviennent de l'application d'une réfaction d'un montant de 15 003,36 €HT au titre des prestations non réalisées dans le cadre de l'AVR auquel se rajoute le montant des fournitures non commandées de la tranche ferme à savoir 359 411,00 €HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le protocole d'accord transactionnel à conclure entre Tisséo Collectivités et la société SPIE CityNetworks, et d'autoriser le Président à signer ledit protocole.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes du protocole d'accord transactionnel.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer ledit protocole avec SPIE CityNetworks pour un montant de 191 227,29 €HT, soit 229 472,75 €TTC révision de prix en sus.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES